

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8
21000 DIJON
Tél. 03.80.41.46.45
Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siren 439 969 304 00013
Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005
Agrément du Ministère
de l'Education Nationale
en date du 24 juillet 2009



**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org

ou

<http://adot21.free.fr>

DON DE VIE — DON DE SOI

EDITORIAL

Voilà un an que la loi relative aux modalités d'expression du refus de prélèvement d'organes après le décès a été publiée (décret n° 2016-1118 du 11 août 2016).

Où en sommes-nous ? Cela a-t-il changé la situation ?

Il semble que oui. La population en a entendu davantage parler en raison de l'intensification des campagnes d'information menée par l'Agence de la biomédecine.

Cependant il n'est pas certain que le message ait été bien compris.

Il reste aux bénévoles des ADOT encore beaucoup de travail d'explication.

Cela me rappelle que la première greffe de cœur a eu lieu il y a 50 ans (le 3/12/68), au Groote Schuur Hospital (Le Cap). Tout le monde a retenu le nom du chirurgien blanc (Christian Barnard) qui aurait pratiqué la transplantation du cœur d'une jeune femme blanche de 26 ans décédée dans un accident de la circulation. Or, nous savons aujourd'hui que l'essentiel de l'opération aurait été effectué par Naki HAMILTON, le jardinier de l'Hôpital Groote Schuur qui était beaucoup plus habile que Christian Barnard. Mais dans un pays raciste où régnait l'apartheid personne ne pouvait avouer cette vérité. Pour savoir tout sur cette histoire merveilleuse révélatrice de la stupidité des hommes, je vous recommande la lecture du livre du Dr Jean-Noël Fabiani « Ces trente histoires insolites qui ont fait la médecine » chez Plon éditeur 2017. (voir page 7)

Pour bien préparer les fêtes de Noël je vous invite à nous rendre visite à Brazey-en-Plaine le 16 décembre pour la 20ème édition de notre traditionnel Loto Gourmand.

Hervé Bonnavaud

Décembre 2017

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
Position des religions sur le Don d'Organes	2
Idées Cadeaux	3
Un jardin japonais en mé- moire des donneurs d'organes	4
Le cœur d'une femme de 53 ans bat depuis 91 ans	5
Histoire (presque) secrète de la première greffe car-	7
LOTO 2018	11
Mon « frère » de rein, Christian Histoire en 3 actes (3/3)	12
Invitation Assemblée Géné- rale 2018	13
Abonnement Magazine REVIVRE	14
Nouveau format Numérique	
Soutien à notre action	15



Retrouvez-nous sur Facebook,



pour encore plus d'information et
de partage :

FRANCE ADOT COTE D'OR



POSITION DES RELIGIONS SUR LE DON D' ORGANES.

Comme chacun le sait, sur les réseaux sociaux, on lit beaucoup de choses, plus souvent le pire que le meilleur. Il est bon de corriger quelques erreurs (ou bêtises !) et de rappeler ce que préconisent toutes les religions au sujet du don d' organes.

Commençons par étudier la position des trois religions monothéistes, juive, chrétienne, et musulmane

Toutes trois ont, pour fondement de leurs pensées théologiques, la Bible (à laquelle est juxtaposé le Coran pour l' Islam). Elles s' appuient donc sur les mêmes valeurs et leur principe primordial peut se résumer par cette injonction du cinquième livre biblique, le Deutéronome : « Choisis donc la vie ! » Il est bien évident que ces textes anciens n' abordent pas directement la question du don d' organes (notion impossible à envisager à l' époque de leur écriture) mais en soulignant la compassion, la générosité demandées à leurs fidèles, ils sont totalement favorables au don envers autrui sous toutes ses formes, donc celui des organes. Ces textes insistent sur la valeur infinie de la vie et, logiquement, sur le fait que ce geste altruiste est un moyen solidaire (et possible pour tous) pour la prolonger.

Aujourd' hui, les responsables de ces trois religions rappellent, conjointement, les conditions requises. Déjà, le respect du corps qui doit rester l' objet de toutes les attentions et délicatesses puisqu' il a été créé « à l' image et à la ressemblance de Dieu ». Ils répètent aussi que la personne décédée doit être consentante après avoir pu faire son choix et l' exprimer à ses proches en toute conscience et liberté. Et , enfin, ils rappellent que le commerce d' organes est strictement interdit puisque l' être humain serait alors réduit à un objet marchandisé.

Il faut signaler deux remarques qui éclairent la spécificité de chaque religion.

Pour les Chrétiens catholiques, dès les premières greffes en 1952, le Pape Pie XII avait proclamé l' autorisation des prélèvements.

Chez les Musulmans sunnites (en France, les Chi'ites sont peu nombreux), il n' y a pas d' autorité supérieure et le risque est que des Imams interprètent faussement les textes en s' opposant au don. Comme chacun sait, certains Imams sont des responsables religieux locaux autoproposés, sans réelle formation, qui pourraient préconiser leur ressenti personnel à la communauté. En général, ils prennent comme prétexte le non respect de l' intégrité du corps, argument fallacieux mais efficace. Mais il faut répéter qu' ils sont en totale opposition avec la lettre et l' esprit du Coran.

Chez les Témoins de Jéhovah, farouchement opposés à toute transfusion sanguine, il est un peu surprenant d' apprendre qu' ils sont favorables au don d' organes à la seule condition (logique) que les greffons soient vidés de leur sang.

Qu' en est-il des autres courants spirituels ou philosophiques, orientaux principalement, qui sont très nombreux ? Pratiquement, tous refusent de prendre position, ils laissent à leurs adeptes la liberté totale de leur décision, tout en rappelant la générosité d' un don qui sauve des vies.

Mais, pourtant, il faut noter trois restrictions concernant le confucianisme, le shintoïsme et surtout le bouddhisme, assez répandu en France.

Le confucianisme est totalement opposé et interdit tout prélèvement qui serait une atteinte grave à la totalité intrinsèque du corps humain.

Pour le shintoïsme, le don n' est pas défendu mais impossible. En effet, la mort d' une personne, qui est la séparation définitive du corps et de l' âme, ne survient que 49 jours après le décès ; ce délai imprescriptible est bien sûr incompatible avec le prélèvement.

Et chez les Bouddhistes, la position face au don est différente et surtout beaucoup plus complexe. La mort précède la réincarnation du défunt dans un autre être vivant et elle influe obligatoirement sur la poursuite des existences futures. Si le décès est paisible ou naturel, la naissance suivante sera favorable mais trois jours seront nécessaires à l' âme apaisée pour quitter le corps, ce délai rend donc tout prélèvement impossible. Par contre, si la mort est violente, la naissance suivante sera défavorable et l' âme quitte instantanément le corps ; là, le don sera possible et même recommandé en temps qu' acte bienveillant car la générosité est l' une des six vertus du Bouddha. Mais, il reste une dernière limitation : si le défunt n' a pas eu une vie vertueuse, le prélèvement devient impossible car le don serait nocif pour le receveur éventuel qui serait, en quelques sortes, contaminé par les déviances du donneur. Donc, pour les Bouddhistes, le prélèvement est possible mais pratiquement très rare à cause des conditions obligatoires.

(Suite)

.../...

Pour conclure, il est nécessaire de bien faire valoir que les trois religions monothéistes, très largement majoritaires dans notre pays, sont favorables, sans aucune restriction au don d'organes, geste solidaire et d'amour envers les autres. Affirmer que l'une de ces croyances s'y oppose, est une ineptie inadmissible ou plutôt un prétexte facile pour refuser tout prélèvement.

L'incapacité collective de résoudre les difficultés relatives au don d'organes n'est pas un problème d'éthique, ni de culture. C'est un problème de citoyenneté et de volonté politique. Et alors, hélas, un énorme travail de sensibilisation reste encore à réaliser.

Michèle MARTIN



Idées cadeaux pour les Fêtes



Au cœur de la galaxie Organia, des Super savants fous se mobilisent pour sauver ses habitants. Qui sera le plus méthodique pour soigner les créatures de son laboratoire ?

Nombre de joueurs : 2 à 4 joueurs à partir de 7 ans

Durée de la partie : 30 minutes

Editeur : Abeilles Editions

Auteurs : Yannis LIDY et Dorian BERTHELOT

Illustrations : Tony EMERIAU



Ce jeu, innovant et attrayant, sera en vente sur la plupart des stands tenus par l'ADOT21 au prix de 10€00.

A jouer sans modération. Commande possible sur le site de France Adot :

https://blog.france-adot.org/jeu-ababo-pour-decouvrir-le-don-dorganes-en-samusant_20160313/

CHU Rangueil : un jardin japonais en mémoire des donneurs d'organes

Publié le 17/10/2017

Un lieu «zen» a été choisi afin de rendre hommage aux donneurs d'organes et à leurs familles.

Photo DDM Anaïs Mustière



Vive émotion, hier matin, au centre hospitalier de Rangueil. Un jardin japonais en guise de lieu de mémoire en hommage aux donneurs d'organes et leurs familles a été inauguré, à la veille de la journée mondiale du don d'organes organisée chaque année par l'Organisation mondiale de la santé le 17 octobre. Au centre de cet espace, situé au rez-de-chaussée du bâtiment H3, un pont rouge. «Cela symbolise le drame vécu par la famille du donneur et la nouvelle vie de la personne qui a reçu la greffe, une transmission de vie», a expliqué Raymond Le Moign, directeur général du CHU de [Toulouse](#).

Des associations de familles et de transplantés avaient fait le déplacement. L'inauguration était un moment très attendu. «Il était temps qu'un lieu de ce type soit inauguré. En tant que transplanté du coeur, il y a 13 ans, au sein même de cet hôpital il était important pour moi d'être présent», a réagi, très touché par cet événement, Thierry Gesson, président de Midi cardio Greffes et vice-président de la Fédération des greffés coeur et/ou poumons.

Dans le cadre de la loi, les hôpitaux prélevant des organes à des fins thérapeutiques sont autorisés à installer des lieux de mémoire en hommage aux donneurs d'organes et à leurs familles. «Sachant que le don est anonyme, c'est un moyen de remercier les personnes qui nous ont donné la possibilité d'avoir une seconde vie», ajoute le greffé du coeur. Marine, 21 ans, actuellement hospitalisée au sein de l'hôpital de Rangueil est descendue de sa «suite», comme elle le dit avec humour, afin de rendre hommage à son donneur du coeur. «J'ai évidemment pleuré, ce pont rouge, derrière lui c'est mon ancienne vie devant, c'est ce qui m'attend», analyse-t-elle avec philosophie, les yeux humides.

Le directeur du CHU de Toulouse a affirmé que la même chose allait être réalisée au sein de l'hôpital de Purpan.



Le cœur d'une femme de 53 ans bat depuis 91 ans

Par [Camille Van Belle \(LE FIGARO SANTE\)](#) Publié le 13/09/2017

Lorsqu'elle avait 30 ans, cette femme a reçu le cœur d'un patient sexagénaire. Un cas de moins en mois rare, faute de greffons.

C'est le plus vieux cœur de donneur encore en activité au monde! Une femme de 53 ans porte un cœur qui bat depuis 91 ans, rapportent des cardiologues du centre médical universitaire de Loma Linda, en Californie, dans le journal *Transplantation Proceedings* de septembre. Dans ce cas surprenant, cette patiente a été greffée, à 30 ans, avec le cœur d'un patient de 68 ans. Elle a vécu 23 ans avec ce cœur, sans problèmes cardiaques majeurs.

Choisir un cœur de 68 ans et le greffer à une personne aussi jeune est inhabituel, mais il a été jugé préférable qu'elle soit transplantée avec ce cœur d'un patient âgé plutôt que de rester sur la liste d'attente. Les auteurs en profitent toutefois pour tirer la sonnette d'alarme: une augmentation du nombre de «mauvais appariements» conduit à planter des cœurs de personnes âgées chez des personnes jeunes. «Il y a un risque que des pathologies 'de cœur âgé' apparaissent», explique le Pr André Vincentelli, chirurgien cardiaque au CHRU de Lille. Des insuffisances cardiaques, un rétrécissement aortique, des coronaires qui se bouchent...

« Les donneurs marginaux, c'est une problématique qui devient fréquente en France »

Pr André Vincentelli, chirurgien cardiaque au CHRU de Lille

Pour le Pr Vincentelli, le fond du problème se résume simplement: il n'est pas possible de répondre aux besoins. «Les donneurs marginaux, qui sortent des critères classiques, c'est une problématique qui devient fréquente en France, explique-t-il. Pour l'instant on essaye au maximum d'apparier les cœurs âgés avec des donneurs âgés, mais ce n'est pas toujours possible. Sans compter qu'en France, la moyenne d'âge des donneurs est de 45 ans contre 32 ans aux États-Unis.»

Effectivement, d'après les données de l'Agence de Biomédecine, la part des donneurs âgés n'a cessé d'augmenter depuis 2010, passant pour les 56-66 ans de 14,1% à 21,7% entre 2010 et 2015, et de 0,5% à 5,7% pour les plus de 66 ans. Si l'on observe une telle pénurie de cœurs, c'est que le nombre de maladies cardiaques augmente, tandis que «le pourcentage de refus (de prélèvement après le décès), lui, ne bouge pas». Depuis 2010, celui-ci stagne aux alentours de 30% des patients décédés.

« Selon la loi, ça n'est pas à la famille de décider, mais nous n'arrivons pas à passer outre. »

Pr André Vincentelli

Pourtant, selon la loi du 22 décembre 1976, toute personne majeure est présumée donneur par défaut, sauf si elle a fait connaître de son vivant son refus d'un tel prélèvement. La [loi du 26 janvier 2016](#) a renforcé et précisé ce dispositif en permettant de s'inscrire sur le registre national des refus en ligne. La famille peut aussi signaler si le défunt a fait part de son refus de son vivant, mais devra en fournir les preuves, ou le certifier.

.../...

(Suite)



Une loi claire... mais bien éloignée de la réalité sur le terrain. «On a des patients qui ne sont pas inscrits sur le registre des refus, et pourtant la famille s'oppose au prélèvement». Sauf que selon la nouvelle loi, la famille n'a pas à donner son avis. «C'est un problème de culture, reconnaît le Pr Vincentelli. On ne devrait pas demander l'avis de la famille, mais nous n'arrivons pas à passer outre. On leur demande ça au pire moment possible. On a une culpabilité à prélever, on a peur de provoquer un séisme.»

«Les Scandinaves (Danemark, Suède) ont résolu le problème: il faut obligatoirement donner son avis sur la question (donneur ou pas), et ensuite on ne demande plus l'avis de la famille», illustre le spécialiste.

Augmenter le nombre de greffons

Quitte à se retrouver obligé d'utiliser des cœurs plus âgés, autant les sélectionner correctement. «On commence à faire intervenir les machines à perfuser les greffons». Une technologie qui n'existe pas encore en France, mais qui offrirait de nombreux avantages. «Elle permet de tester un cœur pour voir s'il fera un bon greffon, et de gagner du temps pour réfléchir et faire les tests requis. Cela nous permettrait d'utiliser des cœurs que nous n'aurions pas pris spontanément.» Une autre piste pour augmenter le nombre de greffons: les «transplantations à cœur arrêté», où l'équipe médicale prélève un cœur qui vient de s'arrêter de battre, le remet en route et le réimplante. «L'Angleterre et l'Australie en ont fait, les résultats publiés montrent que c'est une piste de travail très intéressante. En France, nous n'avons pas encore le droit, mais nous sommes en train de demander une dérogation, explique le Pr Vincentelli. Il y a un nouveau souffle concernant la greffe de cœur en ce moment» conclut-il.



HISTOIRE (PRESQUE) SECRÈTE DE LA PREMIÈRE GREFFE CARDIAQUE

HISTOIRE (PRESQUE) SECRÈTE DE LA PREMIÈRE GREFFE CARDIAQUE. L'INCROYABLE VÉRITÉ...

3e épisode : le secret

Histoire (presque) secrète de la première greffe cardiaque. L'incroyable vérité...

Le Pr Jean-Noël Fabiani est un des rares chirurgiens à avoir greffé des dizaines de cœurs pendant sa carrière de chef du prestigieux service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Georges-Pompidou à Paris. Jeune retraité, il se consacre désormais à l'histoire de la médecine en publiant des best-sellers d'une très grande qualité*. Il va nous faire vivre, en 3 épisodes, la formidable épopée de la première greffe du cœur réalisée par le Pr Christiaan Barnard, il y a juste 50 ans. Mais qui était donc Hamilton Naki ? * Ces trente histoires insolites qui ont fait la médecine. Jean-Noël Fabiani. Plon éditeur 2017



Groote Schuur Hospital (Le Cap)

Publié le 01.12.2017

Hamilton était le jardinier de l'hôpital...

Il avait trouvé ce job en arrivant de son village du Cap oriental pour gagner sa vie à la ville après un voyage en auto-stop. A quatorze ans, il avait dû abandonner ses études et aider ses parents qui tiraient le diable par la queue pour élever ses frères et sœurs. Ce job de jardinier : une aubaine pour un jeune Noir dans ces temps d'apartheid. Il entretenait les pelouses et les fleurs du parc qui entourait l'hôpital, et surtout le green du court de tennis qu'utilisaient tous les médecins. Et Hamilton était devenu le roi du gazon à l'anglaise. Un jour, Robert Goetz, responsable du laboratoire de chirurgie expérimentale, avait eu besoin d'un coup de main pour l'aider pendant une intervention sur une... girafe. A l'université du Cap, les animaux de laboratoire étaient plus variés que les éternels rats blancs des autres laboratoires du monde ! Il demanda à Hamilton de l'aider et de tenir fermement les écarteurs pendant qu'il effectuait son opération sur les viscères de l'animal.

Personne n'était plus serviable qu'Hamilton. Hamilton demanda à Goetz s'il avait besoin de quelqu'un pour l'assister dans ces interventions animales qu'on réalisait au laboratoire. Il ferait volontiers cela de façon bénévole en plus de son travail de jardinier :

(Suite)

.../...

— Vous comprenez, ça m'intéresse, avait-il affirmé.

Goetz, qui était toujours à la recherche de bras pour l'aider (les internes ne se précipitaient pas au laboratoire, occupés par bien d'autres tâches plus agréables ou plus rémunératrices !), se saisit de l'occasion, et Hamilton Naki devint peu à peu un assistant privilégié. Tous les jours ou presque, il participait à la préparation des animaux, contribuait aux opérations, parfois les faisait lui-même, et souvent, il restait la nuit pour surveiller ses opérés à quatre pattes. Goetz lui laissait prendre de plus en plus de responsabilités, d'autant qu'il avait noté chez le jeune homme une habileté manuelle exceptionnelle, tournant au talent de prestidigitateur. En plus de cela, il apprenait à toute vitesse :

— J'apprends en volant avec mes yeux, disait-il en explosant de rire.

En quelques années, Hamilton était capable de réaliser seul la majorité des opérations du laboratoire. Il était devenu le roi de la transplantation hépatique chez l'animal et participait à la formation des internes. Ce talent n'avait pas échappé au Dr Barnard, et il avait confié à Hamilton un programme de recherche sur la transplantation cardiaque. Il fallait greffer des coeurs chez des chiots. Opération délicate. Tous les assistants du service de chirurgie cardiaque s'y étaient cassé les dents. Le seul qui réussissait à faire survivre les *puppies* était le brave Hamilton. Toujours souriant. Toujours amical, très efficace, concurrent non dangereux pour la carrière des jeunes docteurs en mal de publications scientifiques : il n'était même pas médecin. Si bien que, début 1967, l'homme au Cap qui était le mieux capable d'effectuer une transplantation cardiaque et qui en avait la meilleure expérience était le jardinier de l'hôpital !

Et Chris Barnard en était bien conscient...

Le 3 décembre, lors de la première, Chris Barnard se trouvait à la tête d'une équipe relativement inexpérimentée en transplantation. Lui allait faire l'opération, mais qui ferait le prélèvement chez le donneur ? Il demanda à Hamilton de le réaliser, le jugeant le mieux formé pour cette opération simple et courte mais qui nécessitait des recoupes précises du greffon. Hamilton préleva donc le cœur chez Denise Darvall, vingt-six ans, renversée par une auto alors qu'elle allait acheter un gâteau.

Il opéra avec Marius, le propre frère de Chris, chirurgien lui-même, qui lui servait de caution, et Terry O'Donovan, assistant dans l'équipe. Pendant ce temps-là, Barnard préparait le receveur, installait la circulation extracorporelle, afin qu'on perde le moins de temps possible entre le prélèvement du cœur de Denise et son implantation chez le receveur. Puis Hamilton avait rejoint Barnard dans la salle d'opération contiguë pour la greffe proprement dite, et il s'était habillé pour aider. Hamilton était un aide extraordinaire. Il savait présenter les choses pour que tout semble simple. Parfois, il indiquait discrètement où le chirurgien devait couper, ou plutôt, il ne présentait aux ciseaux que la zone du tissu cardiaque qui devait être coupée. Important en transplantation ! Quand on résèque le cœur malade, il ne faut laisser que les oreillettes en place, l'aorte et l'artère pulmonaire, et il faut couper ce qu'il faut : pas trop peu mais pas trop non plus. Et Hamilton savait où devait passer la juste recoupe pour en avoir tant fait chez l'animal. Christiaan, hésitant encore sur certains points techniques, s'était

.../...

(Suite)

.../...

laissé guider. Et tout était tombé parfaitement, sans *kinking*, sans décalage et sans traction inutile. Quand on avait déclampé l'aorte pour remettre le cœur en tension, pas une goutte de sang ! Un prodige de précision.

Une photo de l'équipe fut prise le lendemain et parut dans la presse. Naki était au deuxième rang sur cette photo, un grand sourire illuminant son visage. Heureusement, la direction de l'hôpital fit passer immédiatement un rectificatif en précisant que « l'homme noir » sur la photo faisait partie du personnel pour l'entretien des salles d'opération et avait posé là par hasard.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ?

Il y a quelque chose qui s'apparente au conte de fées dans l'histoire d'Hamilton Naki : le pauvre petit jardinier noir qui ne peut pas faire d'études dans le monde raciste de l'apartheid et qui s'impose par ses dons exceptionnels comme un des acteurs d'un des événements les plus formidables et les plus médiatiques du siècle. Et qui n'est finalement reconnu qu'après de longues années par son hôpital et par son mentor. Trop beau pour être vrai !

— Ce doit être un canular, d'ailleurs, chez les carabins, la chose est banale !

Ce qui est certain, c'est l'estime profonde que Barnard vouait à Hamilton Naki en tant que chirurgien :

— S'il en avait eu la possibilité, M. Naki aurait pu être un meilleur chirurgien que moi !

Ce qui est également certain, c'est qu'il fut choisi par le même Chris Barnard pour participer au programme de recherche chez l'animal qui allait conduire l'équipe à effectuer la première transplantation cardiaque au monde.

Mais la question qui se pose est la suivante : Naki était-il en salle d'opération le soir de la grande première et a-t-il prélevé le cœur du donneur ?

Cette hypothèse a été soutenue par plusieurs revues considérées habituellement comme sérieuses telles *The Economist*, le *New York Times*, le *British Medical Journal*, même le fameux *Lancet*, et bien d'autres. Dans un documentaire suisse (*Hidden Heart*, Cristina Karrer, Werner Schweizer, 2008) évoquant les circonstances de la première transplantation cardiaque, le rôle-clé d'Hamilton y était franchement abordé, et un rapprochement était fait avec le rôle joué par Vivien Thomas, technicien noir américain qui avait effectué au laboratoire l'essentiel du travail qui allait amener Blalock à effectuer la première opération de chirurgie cardiaque chez l'enfant en 1945.

Quand on lui posa directement la question, Naki affirma clairement qu'il avait prélevé le cœur du donneur. Il ajouta, quand on lui faisait savoir que d'autres membres de l'hôpital affirmaient qu'il n'était même pas présent à l'hôpital ce soir là :

— A cette époque, vous ne pouviez qu'accepter ce qu'ils disaient car il n'y avait pas d'autres voies possibles avec la loi de ce pays.

.../...

(suite)

.../...

Ainsi, Marius Barnard, frère de Christiaan et chirurgien lui-même, affirma avec force qu'il s'agissait d'un mensonge éhonté, qu'il avait lui-même prélevé le cœur de Denise Darvall et que Naki dormait chez lui pendant cette opération, à plusieurs kilomètres de l'hôpital... Plusieurs journaux publièrent d'ailleurs des rectificatifs après la mort de Naki pour se conformer à la version officielle.

Si l'on raisonne logiquement, il n'y a en effet pas lieu de mettre en doute les paroles de Marius Barnard. La simple réglementation dans tous les pays du monde interdit qu'un technicien soit habilité à « toucher » un patient opéré dans un hôpital, alors *a fortiori* s'il s'agit du jardinier, d'un Noir pendant l'apartheid et d'une première opération mondiale ! Cette histoire devient impossible, explosive, dangereuse même pour tous : pour Naki, pour l'équipe de Barnard, pour Barnard lui-même et pour l'administration de l'hôpital...

De la dynamite, surtout dans le contexte d'une telle opération, illuminée par les feux de la presse internationale.

Si l'histoire est vraie, tout poussait donc à l'*omerta* et à nier farouchement les suppositions de ces fouineurs de journalistes. Le scandale aurait été trop important. Mais Barnard était un homme déterminé, il voulait le succès pour son malade et donc mettre toutes les chances de son côté. Et Hamilton Naki faisait partie de ces chances... Il eut le courage et le pragmatisme de l'imposer à ses côtés pour la réussite de l'entreprise et l'injuste lucidité d'imposer aux membres de l'équipe la loi du silence. Ce qui s'est passé réellement en salle d'opération n'est plus alors que le secret des chirurgiens. Secret que Barnard préféra emporter dans sa tombe.

Respect !

Si l'histoire est fausse et qu'Hamilton n'était pas en salle d'opération ce soir-là, la construction de cette légende n'est que le reflet de l'importance accordée par les Sud-Africains à cet événement mondial que fut la première transplantation cardiaque et le besoin de se l'approprier. A partir de 1994, quand Mandela est élu Président et que l'apartheid est relégué, Hamilton devient le personnage idéal pour représenter la communauté noire montante, martyrisée mais déjà héroïque et compétente au cours de cet épisode de gloire nationale. Même si Hamilton Naki est bien malmené dans ces circonstances, la légende permet au moins de lui rendre justice comme pionnier de la transplantation cardiaque, chirurgien surdoué dont le travail a permis à Chris Barnard de réussir son opération. De rendre justice aussi à tous ces jeunes Noirs privés d'études et de moyens, qu'on a laissés végéter dans des conditions humiliantes, alors qu'ils étaient porteurs de grands progrès pour l'humanité...

Enfin, si l'histoire est fausse, il faut bien reconnaître que le canular va un peu loin, lorsque Hamilton Naki est décoré en 2002 de l'ordre de Mapungubwe, la Légion d'honneur de l'Afrique du Sud, pour service exceptionnel rendu au pays et que l'université du Cap elle-même lui décerne un master de médecine d'honneur en 2003.

Distinctions rares pour un jardinier !

20 ème LOTO de FRANCE ADOT 21

BRAZEY EN PLAINE

**SAMEDI
16
DECEMBRE**

LOTO

**Salle des fêtes
19h30**

Ouverture des portes
18h00



*Animé par TOTOR
au profit de la
promotion des
dons d'organes*

Nombreux bons d'achats
de 25€ à 500€
et nombreux autres lots
Valeur totale 3000€

**18 parties
+ BINGO
+ Tombola**

BUFFET - BUVETTE

Mon « frère » de rein, Christian

Une belle aventure !

(Troisième partie)

Jacqueline, militante de FRANCE ADOT 21, va vous conter la belle histoire de la greffe du rein qu'elle a donné à son cousin Christian.

Après un véritable parcours du combattant qui a commencé en mars 2010 à Annecy, l'intervention a été pratiquée au CHU de Lyon le 24 septembre 2012, avant son retour à son domicile dijonnais en octobre 2012.

Son histoire illustre parfaitement toutes les précautions qui sont prises par le corps médical avant une greffe à partir d'un donneur vivant.

Épilogue

J'ai pourtant subi de nombreuses opérations : vésicule biliaire, hernie discale, genou, appendicite, et néphrectomie. On m'a également remonté la vessie par les voies naturelles.

Tout cela pour dire que je ne crains pas les hôpitaux, les piqûres, les examens et la douleur.

Mais là, je dois dire que la douleur était intense, à la limite du supportable, malgré les calmants !

À l'hôpital, c'est Christian qui, le premier, est venu me rendre visite ! C'était très important pour mon moral, de pouvoir constater, de mes yeux, cette belle réussite et la joie sur son visage !

J'avoue m'être senti très seul pendant ces 8 jours d'hospitalisation à Lyon.

Seule Béatrice, la compagne de Christian, venait me faire des petits coucous et me donner des nouvelles de Christian. Anne-Valérie et Marie-Catherine sont également venues me saluer quand elles sont venues voir leur père et mon rayon de soleil.

Mon amie Simone

Simone a été mon amie, ma confidente, mon soutien. C'est elle qui m'a hébergée lors de tous mes déplacements à Lyon. C'est à Simone Grillot que je dois en grande partie, le soutien moral qui m'a été nécessaire pour cette intervention ! Elle a gardé mon chat pendant mon hospitalisation. Elle-même opérée des intestins le 16 août avec une remise en forme difficile et un courage exemplaire, Simone m'a offert sa première sortie, pas les bus, en venant me rendre visite à l'hôpital ! Juste un mois après son opération.

Mes enfants

Daniel, mon fils, a pris sur son temps de travail pour venir me chercher à Lyon, à ma sortie de l'hôpital, car il fallait passer prendre mon chat dans le centre de Lyon. Merci Daniel. J'avais interdit à Franck de venir de Turin, de dépenser tant d'argent sur un jour dans une période difficile pour lui ! Franck et Cinzia me téléphonaient tous les jours. Jean-Luc avait choisi Montpellier.

De retour à la maison, je me suis organisée.

Mon amie Monique est venue dès le lendemain, de Brazey-en-plain, m'apporter de l'alimentation. La pharmacie m'a livré les médicaments. Une aide-ménagère venait 2 fois par semaine.

Et j'avais tellement mal que je ne pouvais recevoir personne !

Quel bonheur, quand Jean-Claude a pu venir me chercher pour m'emmener au lac Kir, retrouver mes chers amis qui m'ont offert, inconsciemment, ce soutien moral, qui m'a tant été nécessaire avant, pendant et après. Merci à TOUS ! voilà !

Mes relations avec Christian n'ont pas changé. Il a sa vie à Annecy, j'ai la mienne à Dijon. Nous nous téléphonons environ tous les deux mois.

Christian va très bien, il peut mener une vie normale et je suis ravie d'avoir réalisé, au mieux, l'objectif de vie que je m'étais fixé !

J'ai hébergé Béatrice et sa collègue, Natacha, chez moi, lors du congrès des infirmières de dialyse, à Dijon.

Mais maintenant que vais-je faire ? Quel but ? Mes enfants ont tous leur propre vie à mener, ils sont tous dispersés. Pierrelatte, Chalon et Turin. Et je ne peux pas les aider, malgré leurs difficultés.

Heureusement, je vais bien, j'ai mon lac Kir où je vais marcher tous les jours et les fidèles amis que j'ai retrouvés qui m'aident à garder le moral. J'ai aussi mes amis de cœur, à Brazey : Conceição, Monique et Simone à Lyon.

Il faut juste que je retrouve un travail à mi-temps à la rentrée, car les épinards non plus de beurre !

Le 24 septembre 2013, juste un an après, pour moi, c'était une belle date anniversaire de cette réussite !

J'avoue avoir épier ma sonnette, dans l'espoir d'une petite fleur Interflora, ma boîte aux lettres, peut-être une petite carte gentille, un appel téléphonique, pour me faire un signe... vraiment !

À 20h, j'ai envoyé cet email à mon cousin pour lui rappeler ce jour mémorable ! C'est Béatrice sa compagne qui m'a rappelé 20 minutes après et Christian m'a appelée... le lendemain...

Tout va bien !

Jacqueline Petit

Vous pourrez lire ou relire l'intégralité de cette belle aventure sur notre site : <https://www.france-adot.org/adot-departementales/adot-21/temoignages-cote-dor.html>



**INVITATION
ASSEMBLEE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE 2018**



Réservez dès à présent le
03 Mars 2018
à
MARCILLY SUR TILLE

Plus de renseignements dans notre numéro de Février 2018 ou sur
<https://www.france-adot.org/adot-departementales/adot-21/actualites-cote-dor.html> à partir de mi-Janvier 2018

**A TOUTES LES PERSONNES
QUI ONT,
CETTE ANNÉE ENCORE,
SOUTENU NOTRE ACTION
PAR DES DONS.**



Le reçu fiscal leur sera adressé courant du premier trimestre 2018



Pour faire un Don , voir en dernière page



ABONNEMENT MAGAZINE REVIVRE



Pour être informé et pouvoir sensibiliser sur la cause du don d'organes, de moelle osseuse et de tissus humains.

Abonnez-vous !

24,80 €
par an



BULLETIN D'ABONNEMENT TENANT LIEU DE FACTURE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Courriel :

Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros papiers
- soit 24,80 € France (dont 0,51 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux).

Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros numériques*
- soit 18,00 € (dont 0,37 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : bancaire postal - N°

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

Pour tout règlement par virement bancaire : CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

IBAN : FR76 1870 6000 0072 2166 1802 355

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP887

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design
Parc Faraday - Bât.1 - 1, avenue Christian Doppler - 77700 SERRIS
SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055
N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 61 10 08 50 - Fax. 01 61 10 08 55

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de France ADOT. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

France ADOT 21, 2 rue des Corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66 %** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPONSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?*

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2018 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2017

* sauf modifications du calcul des impôts

€